

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle Cap Périaz à Anecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

9 JANV. 2024

Déposée en
Préfecture le

8 JANV. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Lola CECCHINEL à Alexandre MULATIER-GACHET, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Aurélie GUEDRON à Alexandra BEAUJARD, Christian MARTINOD à Franck BOGEY, Pierre-Louis MASSEIN à Samuel DIXNEUF, Thomas MESZAROS à Jean-Luc RIGAUT, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ, Guillaume TATU à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Gilles VIVIANI à Jacques ARCHINARD

Etaient excusé(e)s

Patrick BOSSON, Sandrine DALL'AGLIO, Frédérique KHAMMAR, Christophe PONCET

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20231221-13314-DE-1-1
en date du 08/01/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-335

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

VALIDATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS UNIVERSITAIRE

Ségoène GUICHARD, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de développement économique, d'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire ;

Considérant que le Grand Annecy est, par ses statuts, à la fois compétent en matière d'aménagement et en matière d'enseignement supérieur, il est proposé d'inscrire les orientations du schéma d'aménagement du campus dans le futur PLUI HMB dont le PADD a été débattu le 29 juin 2023 ;

La stratégie enseignement supérieur et recherche du Grand Annecy

Avec près de 10 000 étudiants sur son territoire, toutes filières post-bac confondues, l'agglomération du Grand Annecy est aujourd'hui un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de référence. De l'art au design en passant par l'informatique, l'industrie du sport, la mécanique, le commerce, l'agriculture ou encore la communication digitale, l'agglomération réunit une offre de formations supérieures de qualité qui est particulièrement diversifiée.

Le Grand Annecy a fait le choix de conduire une politique en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche volontariste dans le but de créer des conditions propices à la diffusion de la connaissance, à l'innovation et aux transferts de technologie.

Cette stratégie se décline autour de deux principaux axes :

- développer des synergies entre le monde universitaire et le monde économique pour favoriser l'émergence de formations et de projets de recherche adaptés aux besoins des entreprises du territoire,
- conduire, en partenariat avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, des projets d'aménagement afin de développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

Le campus universitaire d'Annecy

Le campus universitaire de l'agglomération d'Annecy, situé sur la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux est actuellement marqué par une forte dynamique de développement.

Il accueille aujourd'hui près de 5 000 étudiants, et de nombreux projets y sont en cours ou prévus : nouveau complexe sportif, nouvelle résidence étudiante, bâtiment accueil de site, ainsi que le projet de Maison de l'Action Publique Internationale qui va amener environ 1 300 étudiants supplémentaires d'ici 2027.

En parallèle de la dynamique de développement observée, il est déjà observé aujourd'hui sur le campus un manque de logement, de lieux de vie étudiante et de commerces et de services, et un problème d'accessibilité et notamment de stationnement.

Le schéma d'aménagement du campus universitaire

Conscients de ces problématiques, les acteurs du campus et les collectivités territoriales ont identifié dans le projet de territoire et dans le PACTE pour le climat l'objectif de faire du campus universitaire « *un prototype et une vitrine de notre savoir-faire en développement durable* ».

Afin de répondre à cet objectif, le Grand Annecy a mis en place un collectif composé des représentants techniques des acteurs du campus (publics et privés) afin de co-construire la vision du développement souhaité pour le campus pour les 15 années à venir, et prenant en compte la notion de campus durable induite par l'objectif du PACTE pour le climat.

De ce travail collectif est issu, et a été validé en comité de pilotage le 28 septembre 2023, le schéma d'aménagement du campus universitaire. Ce schéma propose un plan guide et des grandes orientations d'aménagement portant sur les thématiques suivantes :

- **végétaliser** : pour l'impact positif sur le climat urbain (*limiter îlot de chaleur*) et la biodiversité ;
- **sobriété** : pour limiter les consommations d'énergie et d'eau, favoriser les énergies renouvelables et mieux recycler les déchets ;
- **mobilités** : développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle : *TCSPI, mobilités actives et covoiturage*.

Cela se traduit opérationnellement – au-delà de la réponse aux besoins de développement de locaux pour la formation, la recherche et le logement étudiant – notamment par les points suivants :

- intégration du tracé du TCSPI dans le projet ;
- développement d'un cœur de campus sans voiture, proposant des espaces publics de qualité pour les étudiants, les voitures étant stationnées en entrée de site dans des parkings dédiés aux utilisateurs et visiteurs du campus ;
- développement des modes actifs des aménagements et équipements dédiés ;
- densification du campus en permettant les extensions de bâtiments sur les parkings aériens existant actuellement et rendus inutiles par la création des parkings en entrée de site ;
- développement d'une trame verte support des cheminements piétons ;
- intégration du projet de réseau de chaleur urbain porté par la Ville ;
- préconisation pour les porteurs de projets pour développer la sobriété du bâti et les énergies renouvelables.

Conformément à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, le schéma d'aménagement du campus a pour objet de mettre en œuvre le projet urbain universitaire, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de permettre le recyclage foncier ou le renouvellement urbain, et de sauvegarder, de restaurer ou de mettre en valeur les espaces naturels, de renaturer ou de désartificialiser des sols, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser.

Au vu de ce qui vient d'être exposé,

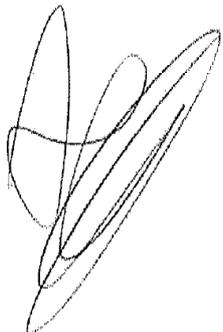
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de valider le schéma d'aménagement du campus universitaire ;
- de valider les terrains stratégiques à acquérir identifiés pour mettre en œuvre ce schéma.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.

Campus universitaire - Annecy-le-Vieux

